

ECOLE : ARISTIDE BRIAND

Téléphone : 0693 93 44 00

Nom du Directeur : M. BAYLE

COMPTE RENDU

Conseil d'école conseil des maîtres conseil de cycle numéro : 1

Du Jeudi 27/10/2022

Horaires de la séance

Début : 16h15 levée de séance : 19h00

Président de séance : M. BAYLE

Secrétaire de séance : Mme LAFON

Enseignants : Mme CHEN-MIN-TAO, Mme BEGUE, Mme VERNHET, M. ALANVERT, Mme DIJOUX, M. LEBON, Mme GIRON, Mme CHANE-WOR-THY, M. BRUN, Mme RIBOUST, Mme LALLEMAND L., Mme RICHARD DELHOMMEAU, Mme LALLEMAND C., Mme PATEL-HOURY, Mme SMITH, Mme NAZE, Mme FONTAINE

Représentants des parents d'élèves : Mme LAFON, Mme CERTAT, M. ETANGSALE, Mme CROSEMARIE, Mme TECHER

Mairie : Mme DUPLESSIS (Coordinatrice PRE)

Absents excusés : M. GARCIA, Mme MAUDE, M. TIGNAC, M. CERTAT

Ordre du jour :

- 1- Présentation des membres
- 2- Résultat des élections
- 3- Installation et attributions du CE
- 4- Présentation du PRE
- 5- Adoption du Règlement Intérieur et vote
- 6- Vie de l'école: protocole sanitaire, organisation de la semaine, répartition pédagogique, effectif de rentrée, présentation du RASED, APC, choix du photographe
- 7- Activités péri-éducatives: Cité éducative, USEP, accompagnement éducatif (aide aux devoirs, atelier numérique), UDAF
- 8- Projet d'école, projets de classe, dispositif ULIS
- 9- Hygiène, santé, sécurité: PPMS sociétal et EMD, incendie
- 10- Travaux Mairie
- 11- point OCCE

Mme DUPLESSIS, coordinatrice du PRE étant sollicité sur une autre réunion, l'ordre du jour a été modifié, mettant en 1^{er} point la présentation de son service.

1/ Présentation du PRE

Mme DUPLESSIS est la représentante de la Caisse des Ecoles de la ville du Tampon, et la coordinatrice du PRE (Programme de Réussite Educative).

Ce programme concerne les enfants de 2 à 16 ans, résident dans un quartier ciblé. Il a pour vocation d'accompagner les enfants ainsi que leurs parents présentant des difficultés d'intégration dans leur environnement socio-pédagogique. Ces difficultés peuvent se traduire par des problèmes comportementaux, comme la violence, mais aussi un mutisme, une tristesse profonde, un manque notable de confiance en soi, un tempérament trop introverti, etc..., et peuvent être relevées soit dans l'environnement scolaire, soit dans l'environnement familial. Les professionnels pédagogiques percevant ces difficultés peuvent informer les familles de l'existence du PRE, et peuvent proposer une mise en relation avec la référente du parcours, une éducatrice spécialisée.

L'accompagnement se fait à partir de rencontre avec la référente de parcours et la famille, pour mettre en place un suivi autour d'un multi partenariat (psychologue, psychomotricité, ateliers de parole autour de la parentalité, médiations culturelles, sportives.)

Un atelier autour du Roller-Danse va être proposé pour permettre aux familles un premier contact avec ce programme. Il aura une capacité de participation d'une dizaine d'enfants, à partir de 6 ans. Le flyer du PRE sera affiché sur le blog de l'école pour permettre plus de lisibilité. Il est possible de solliciter une réunion d'information si une demande suffisante de famille souhaite en savoir plus.

2/ Présentation

Tour de table des présents.

3/ Résultats des élections de parents d'élèves

- Constat : légère hausse du nombre de votants par rapport à l'année précédente (36.18% en 2022 et 31.83% en 2021)
- 7 parents élus sur la liste principale, 4 parents élus par tirage au sort suite au PV de carence.
- Rappel du rôle des parents élus :
 - Ils sont porteurs des questions des parents de l'école,
 - Ils peuvent solliciter une réunion pour une situation spécifique,
 - Ils peuvent informer les familles en bénéficiant d'un affichage extérieur,
 - Ils ont la possibilité de se réunir dans l'enceinte de l'école en formulant une demande auprès du directeur sur les horaires scolaires ou auprès de la mairie pour les temps périscolaires.

4/ Le Conseil d'école (CE)

- Rappel des missions / rôle du CE :
 - Présentation de la vie scolaire, des projets de l'école, et des projets de classe,
 - Présentation des questions hygiène et sécurité,
 - Instance d'avis, de débat, de vote

5/ Le Règlement Intérieur (RI)

- Présentation générale du RI.
- Changement à effectuer :

- Maintien pour les maternelles des horaires de sortie plus tôt (15h50), facilitant ainsi les sorties des élèves, et par la même, apportant plus de sécurité ;
- Lors de grève, à partir d'un taux de 25 % d'agents y participant, la mairie met en place au sein de l'école, un service d'accueil des élèves, évitant ainsi une répartition des élèves dans les classes ;
- Tout harcèlement doit être signalé.

VOTE : adopté à l'unanimité.

6/ Vie de l'école :

- Protocole sanitaire : niveau 1 depuis la rentrée scolaire d'août = port du masque non obligatoire en intérieur, maintien des gestes barrières.

- Personnels de l'école :

Les enseignants / le personnel non-enseignant (18 enseignants + 1 directeur déchargé à 100% + 3 ATSEM + 9 AESH + 1 infirmière de secteur, rattachée au collège La Chatoire + 2 services civiques (contrat de 10 mois) affectés à l'inclusion scolaire.

Une demande d'AESH supplémentaires a été formulée, car il n'y en a pas suffisamment face à la demande et aux besoins croissants.

Il a été rappelé que le directeur a une autorité fonctionnelle et non hiérarchique.

Une nouvelle responsable des agents a été nommée : Mme GRENIER Béatrice

- Organisation de la semaine : classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Accueil des élèves dès 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi.
Début des cours : 8h30 et 13h30
Sortie de classe : 12h et 15h50 (maternelle)/ 16h00 élémentaire
Récréations : maternelle 10h/10h25 et 14h45/15h10, cycle 2 10h/ 10h15 et 14h30/14h45, cycle 3 10h15/10h30 et 14h45/15h
- Effectif de rentrée : 349 élèves pour 15 classes + 1 ULIS
D'après l'objectif cible de 28 élèves par classe défini par le Rectorat, l'établissement pourrait voir 1 classe fermer l'an prochain.
- Plan de continuité pédagogique : disponible sur le blog de l'école à la fin du mois et information à destination des familles à venir. Il y a un besoin de faire le point sur les équipements numériques des familles, répertorier les mails.

- Répartition pédagogique :

CE1a	M. BRUN André	CE1	23
CE1b	Mme CHEN MIN TAO Jenna		
	Mme MUZARD Aurélie	CE1	24
CE2a	M. ALANVERT Stéphane	CE2	26
CE2b	Mme BEGUE Laetitia	CE2	25
CM1	Mme BESSET Coralie		
	Mme RIBOUST Morgane	CM1	27
CM1-CM2	Mme AUMORD Clara		
	Mme DIJOUX Kelly	CM1 - CM2	23

CM2a	Mme LALLEMAND Christelle	CM2	26	
CM2b	M. LEBON Gilles	CM2	27	
CPa	Mme VERNHET Nathalie	CP	18	
CPb	Mme FONTAINE Emeline	CP	19	
GSa	Mme NAZE Nina	GS	21	
GSb	Mme PATEL HOURY Leïla	GS	21	
MS	Mme GIRON Caroline	MS	23	
PS	Mme CHANE WOR THY Nadia	PS	24	
PS-MS	Mme SMITH Marie Anaëlle	PS - MS		22
ULIS	ULIS ECOLE			12

- ULIS : intervention de Mme LALLEMAND Laura

Le dispositif accueille 12 enfants (le maximum), dont 9 élèves en individuel + 5 en mutualisé. Ce dispositif accompagne des enfants avec des troubles des fonctions cognitives, bénéficiant d'une notification MDPH. Les matières enseignées au sein de la classe sont le français et les mathématiques, les autres disciplines étant suivies en inclusion dans les classes.

- Présentation du RASED : intervention de Mme RICHARD

Plusieurs professionnels interviennent dans ce Réseau d'Aide Spécialisé pour Enfant en Difficulté : une psychologue scolaire, une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (pour les difficultés dans les connaissances et dans le développement cognitif), une enseignante spécialisée à dominante rééducative. C'est grâce à ce Réseau que des repérages peuvent se faire pour d'éventuelles réorientations.

Actuellement, l'équipe est en sous-effectif car elle doit répondre à 51 demandes en élémentaire, et 11 en maternelle, dans cette école, et intervient dans d'autres écoles. L'intervention des professionnels peut se faire soit en externalisé, soit au sein de la classe, en fonction du projet de l'enfant. L'équipe a observé une hausse très significative du retard scolaire, ainsi que des soucis de comportement.

Les enseignants peuvent solliciter le RASED, pour faire un repérage, et éventuellement déclencher une équipe éducative avec tous les partenaires autour de l'enfant en difficulté, aboutissant parfois à une orientation vers la MDPH.

- APC :

- présentation des modalités : 36 h par an
- sur proposition de l'enseignant aux parents et à l'enfant,
- non obligatoire et par période.

- Photos de classe : plus de photographie disponible avant Noël ; le choix sera acté en Conseil des Maîtres ou sur proposition des parents d'élèves.

7/ ACTIVITES PERI EDUCATIVES

- Cité éducative / USEP :

- pour les prises en charge : Lundi : 84 élèves - Mardi : 77 - Jeudi : 59 - Vendredi : 73. Sachant qu'au niveau des interventions, on a 15 sessions d'activités financées par l'USEP - 5 sessions financées par la Cité éducative - 2 sessions cofinancées

- Cité Educative :

- Travail autour des besoins identifiés des écoles

- Les projets sont sur le créneau de la pause méridienne (en complément avec l'USEP), pouvant ainsi aider à diminuer les problèmes liés à la pause méridienne (trop d'élèves dans la cour, comportements inadaptés, ennui de certains élèves, etc...)
- L'USEP :
 - 2 groupes séparés sur la pause méridienne (142 inscrits au total)
 - Planning des activités :
 - Lundi : basket, art visuel, corde à sauter, Hip-Hop (en co-financement avec la Cité éducative)
 - Mardi : ping pong, contes, relaxations, manga (en co-financement avec la Cité éducative)
 - Jeudi : multisport, art plastique et gestion des émotions (les 2 dernières en co-financement avec la Cité éducative)
 - Vendredi : zumba, jeu d'échec, jeux lointan, gestion des émotions (les 2 dernières en co-financement avec la Cité éducative)
 - Lieux : dans la récréation, sur l'esplanade B. Hoarau, dans des salles de l'école
 - Ateliers sur les temps périscolaires :
 - Randonnées
 - Apprentissage du code vélo
 - Apprentissage du code piéton, etc...
 - Tout est précisé sur la page Facebook : USEP Aristide Briand.
- Accompagnement éducatif (aide aux devoirs : Marina GUILLOU, atelier numérique : Pascal HOAREAU)
- UDAF : une intervenante, en fin de journée de 16h à 17h30 du lundi au vendredi, prend en charge un petit groupe d'élèves du CE2 au CM2, avec un temps de travail, et un temps d'activités (souvent sportives).

8/ Projet d'école / projets de classe / dispositif ULIS:

- Le projet d'école s'inscrit dans les axes stratégiques de l'académie de la Réunion :
 - 1) Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels : tout élève, comme tout personnel, est en droit de trouver à l'École des conditions favorables au travail : la promotion de la santé, la protection contre les incivilités, la violence et le harcèlement, l'encouragement à innover et à s'engager, à se former et à évoluer dans sa carrière.
 - Visites médicales PMI et élémentaire
 - Adhésion de l'école au protocole pHARE : plan contre le Harcèlement d'Ecole. La charte va être affichée. L'école s'engage dans de multiples dispositifs (10h d'enseignements autour du harcèlement, comment accueillir la plainte, traiter le harceleur, etc..., investissement autour des journées nationales sur ce thème). Une cellule de circonscription ressource a été mise en place, avec une fiche de guidage pour l'écoute de toutes les parties, d'une synthèse, et des propositions à faire aux familles. Actuellement, il n'y a pas de formation spécifique à la gestion de ces situations, mais une demande sera faite en ce sens au prochain conseil des directeurs. Pour faire intervenir l'association MEETOHARCELEMENT, comme suggéré par les parents d'élèves, il faut dans un premier temps vérifier que l'association soit conventionnée avec l'Education Nationale.
 - Election des délégués USEP : un stage est proposé aux élèves élus le 5 et 6 Novembre 2022.
 - 2) Assurer l'égalité des chances pour tous : tous les élèves de La Réunion, quel que soit leur secteur géographique d'habitation et quelle que soit leur origine sociale doivent bénéficier des mêmes opportunités. C'est dans cette perspective que la prise en compte du créole, véritable atout pour les élèves réunionnais, sera abordée.

- Projet film
- 3) Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves : la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et des fondamentaux que sont le lire, écrire, compter et respecter autrui doit être acquise par tous les élèves, encore trop nombreux à sortir sans qualification de leur scolarité obligatoire. Les premières années à l'école sont déterminantes pour acquérir la maîtrise de compétences fondamentales et lutter efficacement contre l'illettrisme, permettre une arrivée en sixième réussie et une orientation mieux choisie en fin de collège.
- Les projets de classe :
 - Suite au CEC (collège La Châtoire) :
Demande de participation des futurs élèves de 6^{ème} au concours CASTOR
Projet MS (Mme GIRON)/ 6^{ème} thème jardinage, lecture en attente de financement bus par Cité éducative
 - Projet cinéma initié par Mme LALLEMAND et M. HOAREAU du dispositif ULIS. Toutes les classes y participent. Thème traité : la construction de la langue créole.
 - CM2 : « Flamme du soldat inconnu » le 04/11/2022
 - Cycle 3 : « Les petits Molières » = produire un texte engagé
 - Projet mathématique en lien avec le Lycée Roland Garros (M. BUSSEY, M. SCHILLI, l'IREM de La Réunion) : GS, CE2, CM2 inscrits au concours CASTOR et ALGOREA, jeux lointan, traçage d'un nomogramme avec les élèves de 1ère...
 - CE2 : action avec le Théâtre Luc Donat (Cité Educative)
 - GSa + CPa et b : contes en lien avec la Cité Educative
 - Aisance aquatique (piscine) : GS + CP + CM2 difficulté à mobiliser des parents pour l'agrément nécessaire à l'accompagnement des élèves.
 - Grande lessive : MS, CE2b, CPb, CM2 affichage le 27/10/2022
 - CM1 : 1^{er} prix « découvrir et comprendre l'univers ». Jeudi 10 novembre, le rectorat envoie un bus vers 15h pour que les élèves puissent se rendre à la conférence d'inauguration du Congrès International, où le prix Nobel Michel Mayors leur remettra leurs récompenses après les discours de la rectrice. Le bus retour reviendrait vers 22h.

10/ Hygiène / santé / sécurité / PPMS / incendie

- Présentation des différents exercices à réaliser pendant l'année scolaire.
- Exercice incendie réalisé le 15/09/2022, les travaux de mise en fonctionnement de l'alarme ont été effectués pendant les vacances d'hivers austral par les agents de la mairie.
- PPMS sociétal et risques majeurs à réaliser. Leur rédaction va évoluer mais la mise en œuvre relève toujours du directeur. La mairie a remplacé les clés par des loquets, ce qui rend impossible la fermeture des classes lors de la pause méridienne. Les agents de la mairie intervenant sur ce créneau en ont été informés pour être vigilants.
- Les registres :
 - DUER (document unique d'évaluation des risques)
 - RSST (registre santé sécurité au travail) : cette fiche est envoyée à la mairie, à l'inspecteur, et au représentant académique. Lorsqu'un usager de l'établissement (professionnel, parent) constate un danger, il peut s'adresser directement au directeur pour remplir le registre.
- Problématique des mallettes de secours PPMS dans l'école : absentes ou incomplètes. Une demande de réactualisation a été formulée auprès de la mairie.

11/ Les travaux :

- M. BAYLE note que des travaux ont été réalisés : pose de ventilateurs, armoire réseaux, mise en sécurité des rambardes sur le palier étage 2, réparation du système de secours incendie.

- Demandes de la direction / des enseignants / des parents :
 - Cour élémentaire : toiles d'ombrages car pas de préau
 - Cour élémentaire : pas de protection contre la pluie
 - Maternelle : problème d'évacuation sanitaires récurrents.
 - Toilettes du 1^{er} et 2^{ème} étage : évacuation problématique (chasse d'eau pas assez puissante)
 - Cour maternelle : demande de pose d'un sol souple amortissant les chutes

12/ OCCE

Bilan de Mme GIRON sur les finances de la coopérative de l'école :

- Achat d'un nouveau massicot
- Reste 1 200 € jusqu'à la fin de l'année
- La vente de photos de classe reste la majeure entrée d'argent, il y a eu peu d'adhésion à la coopérative de classe indépendant
- Pour aider, il est possible de mettre en place des ventes avec les parents d'élèves (ex : bourse aux jouets avant Noël)

Questions ajoutées hors ordre du jour :

Réponse école

Réponse mairie

1/ Pouvez-vous nous dire l'état de présence d'une infirmière au sein de l'établissement ?

En son absence, qu'elle est le protocole adopté ?

Réponse avec 2/

2/ L'année dernière, des enfants disposant d'une PAI n'ont pas pu accéder à leur médication. C'est une erreur qui engage la santé des enfants, pour laquelle le médecin scolaire n'a pas été avisé dans un souci de maintenir des relations apaisées. Quels sont les mesures que vous prenez cette année afin que les PAI soit absolument respectée ?

Il existe une infirmière qui peut intervenir sur l'école (collège La Châtoire), elle intervient pour de la prévention en Cycle 3, dépistages en maternelle. Elle peut également intervenir pour des situations d'urgence (constatation de coups suite à des violences intra-familiales). La liste des élèves bénéficiant d'un PAI est consultable dans l'armoire dédiée. Les collègues ainsi que le personnel municipal ont la liste des élèves concernés et ont accès à l'armoire des PAI.

Un registre des élèves nécessitant un soin est tenu quotidiennement.

3/ La hauteur du dérouleur de papier toilette présent dans les sanitaires des enfants est trop haute. En effet, les enfants de CP de petite taille n'arrive pas à prendre le papier est rentre sale chez leur parents le soir. Que proposez-vous pour pallier cette difficulté ?

Courrier à adresser à la mairie /norme de fixation ?

4/ Durant les pauses méridiennes, les enfants sont contraints de s'asseoir par terre. Par ailleurs, ils doivent goûter à même le sol.

Une commande de mobilier a été faite.

De surcroît, il n'y a pas d'espace pour qu'il s'abrite du soleil. Quels seraient à votre avis les solutions envisageables compte tenu des actions possibles de la mairie ?

Demandes formulées l'an dernier : un agent municipal s'est déplacé mais pas de retour pour le moment.

5/ Des remontées d'information des parents d'élève indique que les Sanitaires enfants sont dans un état d'hygiène à la limite de l'acceptable. Pouvez-vous agir pour remonter cette information à la mairie ? Avez-vous possibilités de contacter le référent des agents communaux travaillant dans les établissements scolaires ?

Demande sera transmise à la mairie. M. CAMESETY sera averti de la situation.

6/ Il y a une difficulté liée au niveau sonore dans le réfectoire. Pouvez-vous contacter le Conseiller de prévention Académique afin que des mesures de bruit soit réalisée durant la pause déjeuner au sein du réfectoire ?

Je me renseigne sur la procédure : elle existe concernant la mesure des températures dans les classes.

7/ Concernant le menu de la cantine, il semblerait que les enfants n'est pas accès aux mêmes quantités dans le plat ainsi qu'à la même nourriture en fonction de l'heure de passage en cantine. Que se passe - t-il ?

8/ Il n'est pas possible de nier qu'il existe un phénomène de violence à l'école. En effet, tant sur la pause méridienne que durant les récréations, les enfants se plaignent de comportement violent de la part de certains élèves de l'école. De surcroit il existe des vols de gouters dans les cartables.

Il n'existe pas de phénomène de violence à l'école, il y a des élèves qui peuvent avoir un comportement violent.

--> Comment pouvez-vous agir concernant la pause méridienne ?

Limiter le nombre d'élèves dans la cour : voir USEP et Cité Educative

--> Comment êtes-vous organiser durant les récréations ?

Il y a 2 récréations en élémentaire pour limiter le nombre d'élèves dans la cour : 2 enseignants sont de service à chaque récréation avec les AESH référents.

En maternelle, 2 enseignantes + 2 ATSEM

--> Pouvez-vous faire intervenir une association de façon régulière, concernant une sensibilisation aux harcèlement scolaires, comme MEETOHARCELEMENT ?

Voir l'inscription de l'école au programme pHARe

10/ Pouvez-vous transmettre aux représentants parents d'élève une copie de la notification + rapports de la dernière commission de sécurité ?

Consultable au bureau

9/ Où en sont les travaux de remise en conformités du réseau électrique pointé du doigts par la commission de sécurité ?

Pas de communication de la mairie à ce sujet.

10/ Où en sont les travaux de remise en conformité de fonctionnement du SSI (qui ne déclenche pas l'avertisseur sonore générale) ? Nous rappelons que cette défaillance est

contraire aux dispositions de l'[Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public \(ERP\)](#).

Le système a été remis en état pour la rentrée scolaire.

12/ Les parents d'élèves proposent des travaux de mise en place d'un chapiteau ou d'un aménagement type préau supplémentaires

À voir avec la mairie au niveau des normes dans une école.

13/ des remontées d'information indiquent qu'en temps de pluie, les couloirs et les escaliers sont glissants. Cela pose un problème d'hygiène et de sécurité relative aux risques de chute de plain-pied. Quelles mesures pouvez-vous prendre et quelles propositions pouvez-vous faire auprès de la mairie concernant

Créer une fiche RSST

14/ Pouvez-vous demander au Conseiller de prévention académique de faire un audit de l'établissement ? Lors d'un RDV où un parent d'élève serait convié ?

Le CPA assiste et conseille le Recteur.

A notre niveau, nous avons un ADP (assistant de prévention) sur la circonscription.

15/ Des élèves se plaignent de à la pause méridienne jugée trop sévère et manifestant du stress chez les enfants. Elle ferait preuve de manque de compréhension, punit pour un oui ou un non, elle aurait un cahier dans lequel elle écrit le nom des élèves prétextant que les enfants dont le nom apparaîtrait 3 fois seraient renvoyés de la cantine. Cette pratique est-elle réelle ? Pourrait-on voir avec elle si elle a des difficultés à gérer les groupes pour trouver des solutions à ce que la pause déjeuner puisse se passer dans de bonnes conditions pour tous ?

Il existe un cahier qui permet de tracer les actes d'incivilités commis par les élèves à destination du service restauration.

16/ Le petit portail du potager a été ouvert blessant un élève au bras (sans grande gravité). Par prévention, pouvez-vous vous assurer que le système de fermeture soit bien installé et fermé après utilisation ? Cela éviterait que d'autres personnes se blessent à l'avenir.

Courrier à envoyer à la mairie